

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
EXERCICE 2017**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

Le Compte Administratif 2017 du Centre Communal d'Action Sociale présente un excédent global de clôture de **106.314,74 €**. Ce résultat correspond à l'excédent constaté sur les dépenses et recettes réalisées en 2017 (**250.314,74 €**) moins les restes à réaliser 2017 (**-144.000 €**).

**A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Elle s'établit en recettes au titre de l'exercice 2017 à la somme de **618.115,39 €** et en dépenses à la somme de **518.322,91 €**. La section de fonctionnement est donc excédentaire de **99.792,48 €**.

Ce budget a intégré depuis plusieurs années les dépenses relatives au fonctionnement des véhicules achetés par le BAPA et le Portage des Repas (carburant, vignettes, contrôles techniques) et celles afférentes à l'hébergement des Sans Domicile Fixe durant la période hivernale.

Conformément à la convention conclue entre parties en date du 12 février 1998, le Centre Communal d'Action Sociale supporte les frais d'entretien de ce bâtiment (eau, électricité, assurances, petit entretien, etc...).

**1. Les actions du CCAS comprennent :**

- les prestations servies aux plus âgés d'entre nous
- le service d'Aide à domicile
- la distribution des denrées alimentaires aux plus démunis
- le portage des repas
- l'action en faveur des Sans Domicile Fixe

L'ensemble de ces prestations s'élève à **137.712,36 €**.

## 2. Les frais de gestion du CCAS et écritures réglementaires :

L'ensemble des frais de gestion (eau, électricité, téléphone et assurances) et des écritures réglementaires, s'établissent , pour leur part, à **56.453,19 €**.

### frais de personnel

Le CCAS comptait 7 agents en 2017 pour effectuer l'ensemble des tâches du service pour un coût annuel, toutes charges confondues, de **324.157,36 €**, étant précisé que la commune met à disposition du CCAS l'ensemble de ses cadres.

Afin d'assurer l'ensemble de ces prestations, la commune a versé au CCAS une subvention de **450.000 €** en 2017.

## B/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'établit en 2017 en dépenses, à la somme de **5.317,86 €** et en recettes, à la somme de **155.840,12 €**. Cette section présente donc un excédent de **150.522,26 €**.

Une fois déduits les restes à réaliser 2017 de **144.000 €**, l'excédent de la section d'investissement s'établit à **6.522,26 €**.

### 1. Dépenses

→ Le CCAS a procédé en 2017 à l'acquisition de divers matériels pour un montant de **5.317,86 €**, détaillé comme suit :

#### FOYER DES AINES :

- Salon de jardin ..... **1.299,90 €**

#### SERVICES ADMINISTRATIFS :

- Acquisition ordinateur + photocopieur ..... **4.017,96 €**

### 2. Recettes

→ Les recettes de cette section sont essentiellement constituées par l'amortissement des biens acquis les années précédentes pour un montant de **32.674,16 €**.

(Le CCAS a versé en 2012 une subvention d'équipement de **200.000 €** à la commune pour l'aménagement du CCAS et du Pôle Enfance : la commune, dès 2013 a commencé à rembourser cette subvention (**20.000 €/an** durant 10 ans inclus dans la subvention de fonctionnement accordée annuellement).

→ L'équilibre est ensuite assuré par l'excédent d'investissement 2016 reporté en 2017 pour **123.165,96 €**.

### 3. Restes à réaliser

Enfin, il est précisé que les restes à réaliser 2017 de 144.000 € ont été reportés en dépenses d'investissement sur 2018.

Il est donc demandé aux membres présents d'adopter le compte administratif 2017 du CCAS, dont la balance s'établit comme suit :

#### Section de fonctionnement :

- Recettes .....	618.115,39 €
- Dépenses .....	<u>518.322,91 €</u>
Résultat de la section de fonctionnement :	
Excédent (A) .....	99.792,48 €

#### Section d'investissement :

- Recettes .....	155.840,12 €
- Dépenses .....	<u>5.317,86 €</u>
Solde d'exécution : Excédent .....	150.522,26 €
RAR 2017 .....	<u>-144.000,00 €</u>
.....	-144.000,00 €
Solde d'exécution : Excédent (B) .....	6.522,26 €
Résultat global de clôture : Excédent (A+B): .....	106.314,74 €

Il vous sera proposé,

1/ DE DONNER acte à Monsieur le Président de la présentation du Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2017, tel qu'il est explicité dans le tableau ci-après,

2/ D'APPROUVER en l'absence de Monsieur le Président, ledit compte qui fixe l'excédent global de clôture, à la somme de 106.314,74 €, y compris les restes à réaliser.